

**SEPTIÈME ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES
À LA CONVENTION SUR LES ARMES À SOUS-MUNITIONS
DU 4 AU 6 SEPTEMBRE 2017 – GENÈVE, SUISSE**

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE QUI SERA PRONONCÉE
CONCERNANT LE THÈME DE L'UNIVERSATLISATION

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Excellences, distingués invités, mesdames et messieurs,

Puisque c'est la première fois que je prends la parole, au nom de la délégation canadienne, je souhaite remercier l'Allemagne de l'excellente préparation des travaux en vue de cette septième Assemblée des États parties, et de ses efforts à l'appui de cette Convention au cours de la dernière année, y compris la promotion de son universalisation et l'initiative des « coalitions de pays ». Nous sommes aussi ravis de voir se poursuivre la tradition consistant à évaluer les progrès réalisés par la Convention dans la mise en œuvre du Plan d'action de Dubrovnik, ce qui est une contribution précieuse à la transparence et à la responsabilisation au sein de la Convention. Je vous prie de recevoir l'assurance du soutien total de ma délégation.

La Convention sur les armes à sous-munitions représente une percée majeure du droit international humanitaire, et, notamment, un progrès important pour la protection des civils contre les effets des conflits armés.

Cette Convention prend appui sur la forte tradition d'autres instruments de droit international humanitaire gérant l'incidence humanitaire de l'utilisation de mines et d'engins explosifs, notamment la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ainsi que le Protocole V et le Protocole II modifié annexés à la Convention sur certaines armes classiques.

Monsieur le Président,

Le Canada estime que la Convention sur les armes à sous-munitions constitue un instrument important pour la réduction des répercussions dévastatrices que ces armes peuvent entraîner sur les civils.

Le Canada est ravi d'avoir ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions en 2015 et, cette année, de prendre part à sa troisième assemblée à titre d'État partie. Nous sommes fermement engagés à l'égard de l'objectif de la Convention, soit de mettre un terme définitif aux souffrances et aux pertes en vies humaines causées par les armes à sous-munitions.

Afin de témoigner de cet engagement, le Canada a détruit tous ses stocks d'armes à sous-munitions avant même de devenir État partie, un processus achevé en 2014. Le Canada n'a conservé aucune arme à sous-munitions aux fins permises par la Convention.

En matière de financement, le Canada demeure fortement engagé à atténuer l'impact humanitaire des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel en ayant apporté une contribution de 17,55 millions de dollars aux fins de déminage au cours de l'exercice de 2016-2017, et de 220 millions de dollars globalement pour de tels efforts dans la dernière décennie.

Nous fournissons un financement pour le déminage en Afghanistan, en Colombie, en Irak, au Sri Lanka et en Ukraine, et, au cours des dernières années, notre financement a contribué en outre à l'élimination des restes d'armes à sous-munitions au Liban, au Vietnam, au Cambodge, au Soudan du Sud et en République démocratique populaire lao.

Le Canada comprend aussi la valeur de se conformer à ses obligations en matière d'établissement de rapports et de s'en acquitter avec transparence. Nous reconnaissons l'importance de rendre des comptes comme moyen de promouvoir la coopération, de suivre les progrès réalisés, de déterminer les besoins, de partager des expériences et des pratiques exemplaires, et nous incitons tous les États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions à accroître la transparence en honorant leurs obligations.

Monsieur le Président,

Enfin, et surtout, nous continuerons de prôner le respect des engagements et d'encourager l'universalisation de la Convention.

L'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions est un objectif d'importance fondamentale pour régler les problèmes humanitaires engendrés par les armes à sous-munitions.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de profiter de cette occasion pour féliciter Madagascar et le Bénin d'accéder à la Convention, et le Mozambique pour avoir éliminé les restes d'armes à sous-munitions, depuis la conclusion de notre rencontre à Genève l'an dernier.

Au moment d'accueillir ces nouveaux États dans la famille de la Convention sur les armes à sous-munitions, nous devons aussi reconnaître qu'il reste beaucoup à faire pour réaliser l'universalisation de la Convention.

En effet, de nombreux États, et, parmi eux, des utilisateurs et des producteurs importants d'armes à sous-munitions, ne sont pas encore parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous incitons tous les États, et ces États non parties en particulier, à se joindre à la Convention, à cesser d'utiliser ces armes et à détruire leurs stocks de munitions. Nous tenons à souligner en outre que ces États sont déjà légalement tenus de s'abstenir pendant les conflits armés de mener des frappes sans discrimination ou produisant des effets disproportionnés, et ce, peu importe les armes utilisées.

Monsieur le Président, à titre d'État ayant joué un rôle important dans la négociation relative au libellé de l'article 21, qui appelle à l'universalisation de cette Convention et prévoit l'interopérabilité avec les États non parties à la Convention, le Canada reconnaît qu'il est investi d'une responsabilité spéciale, celle d'œuvrer en vue de la pleine universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions.

C'est pourquoi, en 2016, nous avons effectué une démarche auprès de tous les États non parties à la Convention aux côtés desquels nous déployons des forces militaires afin de leur rappeler nos responsabilités en vertu de la Convention et de les inciter à se joindre à la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous avons aussi effectué une démarche auprès de tous les autres États non parties à la Convention afin de souligner

l'importance de cette Convention et de faire de notre mieux pour en promouvoir l'universalisation. Nous entendons poursuivre nos efforts d'universalisation au cours de l'année à venir, et nous serions ravis d'avoir l'occasion de collaborer avec d'autres États parties à cet égard.

L'universalisation de cette Convention reste la meilleure, et, en effet, la seule façon de mettre fin à l'utilisation d'armes à sous-munitions, et le Canada demeure résolu à contribuer à réaliser cet objectif important.

Je vous remercie.